

Envoyé en préfecture le 16/06/2015

Reçu en préfecture le 16/06/2015

Affiché le

310

ID : 038-253804710-20150610-15_28-DE

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

NOTRE SERVICE
POUR VOS
"est tout assuré"

N° 15.28
DECISION BUDGETAIRE
MODIFICATIVE N°1 – BUDGET 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 28 mai 2015, s'est réuni en session ordinaire à St Bonnet de Mure, le 10 juin de l'an deux mille quinze sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 103 titulaires / Présents : 71 / Votants : 73

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (22)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (10)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (16)
- ④ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (8)
- ⑤ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (15)

2 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. QUEMIN André, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Il convient suite à la présentation du compte administratif 2014, et à l'adoption de l'affectation des résultats, d'introduire les modifications correspondantes dans le budget 2015 par décision modificative.

Les propositions soumises à votre approbation sont les suivantes :

① Section d'investissement

- En recette il convient d'intégrer :
 - L'excédent d'investissement reporté pour 785 639,19 €
 - L'affectation au compte 1068 pour 841,04 €
- En dépenses il convient de prendre en compte :
 - des crédits de report au chapitre 21 pour 315 840,80 €
 - des crédits de report au chapitre 23 pour 469 893,66 €
 - Une écriture d'équilibre au chapitre 21 pour 745,77 €

② Section de fonctionnement

- En recette il convient d'intégrer :
 - Le résultat comptable reporté pour 976 000,00 €
- En dépenses, il est proposé d'affecter les crédits au chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement).

Il est donc proposé d'adopter cette DM N° 1 au budget 2015 tel que présenté dans les tableaux annexés à la présente délibération.

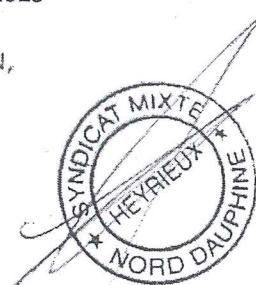
La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 10 juin 2015

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président



DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET 2015

OUVERTURE DES CREDITS

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
21	2182	2 574 00,00	001	001	785 639,19
		Report			Excédent d'investissement reporté
21	2183	745,77	10	1068	841,04
		Crédit équilibre			Affectation résultat 2014
21	2184	5 000,00			
		Report			
21	2188	53 440,80			
		Report			
23	2313	469 893,66			
		Report			
TOTAL		786 480,23	TOTAL		786 480,23

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
022	022	976 000,00	002	002	976 000,00
		Dépenses imprévues			Résultat de fonctionnement reporté
TOTAL		976 000.00	TOTAL		976 000.00